



29 avril 2015

(15-2324)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING VISANT CERTAINES
CREVETTES EN PROVENANCE DU VIET NAM**

RAPPORT DE L'ORGANE D'APPEL

Corrigendum

Dans la quatrième phrase du paragraphe 2.49, les termes "toutes les" doivent être remplacés par le terme "certaines", de sorte que la phrase soit ainsi libellée:

D'après la Chine, étant donné que l'article 129 c) 1) empêche la mise en œuvre pour les importations antérieures non liquidées, la réponse à la question de savoir si l'article 129 c) 1) empêche nécessairement la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD pour certaines importations antérieures non liquidées dépend de la réponse à la question de savoir si l'article 129 est la seule base légale permettant aux États-Unis de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD pour certaines importations antérieures non liquidées.
